

Page : 1/14

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 22.02.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit VehiclePro Agent de dissolution de la saleté CP 930
- · **UFI**: 3F90-U0PR-Y00G-KDK4
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.
- · Emploi de la substance / de la préparation Détergent pour l'extérieur de véhicules
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Alfred Kärcher SE & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40 D - 71364 Winnenden Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939 BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com

Service chargé des renseignements :

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0 productsafety.management.de@karcher.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons (+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada: 1-800-424-9300

hors USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page : 2/14

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 22.02.2022

Nom du produit VehiclePro Agent de dissolution de la saleté CP 930

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

éthoxylate d'isotridécanol 8 OE

métasilicate de sodium

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

Indications complémentaires:

Contient (R)-p-mentha-1,8-diène, terpinolene. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description**: Produit de nettoyage.

(suite page 3)



Page: 3/14

Date d'impression: 18.05.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 22.02.2022

Nom du produit VehiclePro Agent de dissolution de la saleté CP 930

Composants dangereux:			
CAS: 69011-36-5	éthoxylate d'isotridécanol 8 OE	5-10%	
	Eye Dam. 1, H318; 1 Acute Tox. 4, H302		
CAS: 68891-38-3	lauryl éther sulfate de sodium	≥2,5-<5%	
NLP: 500-234-8	Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	1	
Reg.nr.: 01-2119488639-16-XXXX	Limites de concentration spécifiques:		
	Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 %		
	Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 10 %		
CAS: 10213-79-3	métasilicate de sodium	≥1-<5%	
EINECS: 229-912-9	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; (1) STOT	1	
Numéro index: 014-010-00-8	SE 3, H335		
Reg.nr.: 01-2119449811-37			
CAS: 5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	≥0,25-<1°	
EINECS: 227-813-5	Flam. Lig. 3, H226; & Asp. Tox. 1, H304; Aguatic Acute 1, H400;	1	
Numéro index: 601-096-00-2	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412		
Reg.nr.: 01-2119529223-47			
Règlement (CE) No 648/2004	relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques ≥5 - <159			
parfums (LIMONENE, TERPINOLENE, CITRAL, LINALOOL)			

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- · après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.



Page : 4/14

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 22.02.2022

Nom du produit VehiclePro Agent de dissolution de la saleté CP 930

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un vêtement de protection totale
- Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine

(suite page 5)



Page : 5/14

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 22.02.2022

Nom du produit VehiclePro Agent de dissolution de la saleté CP 930

(suite de la page 4)

· Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des acides.

Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.

- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· PNEC			
68891-38-3 laur	68891-38-3 lauryl éther sulfate de sodium		
PNEC	10000 mg/l (STP) (Assessment factor: 1)		
PNEC sediment	0,917 mg/kg (freshwater) (sediment dw)		
	0,092 mg/kg (marine water) (sediment dw)		
PNEC soil	7,5 mg/kg (Assessment factor: 100)		
PNEC aqua	0,24 mg/l (freshwater) (Assessment factor: 5)		
	0,024 mg/l (marine water) (Assessment factor: 50)		
10213-79-3 méta	10213-79-3 métasilicate de sodium		
PNEC	1000 mg/l (STP)		
PNEC aqua	7,5 mg/l (freshwater)		
	1 mg/l (marine water)		
5989-27-5 (R)-p-	5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène		
PNEC	1,8 mg/l (STP) (Assessment factor: 10)		
PNEC sediment	PNEC sediment 3,85 mg/kg (freshwater) (sediment dw)		
	0,385 mg/kg (marine water) (sediment dw)		
PNEC soil	0,763 mg/kg (soil dw)		
PNEC aqua	0,014 mg/l (freshwater) (Assessment factor: 10)		
	0,0014 mg/l (marine water) (Assessment factor: 100)		

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 6)



Page: 6/14

Date d'impression: 18.05.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 22.02.2022

Nom du produit VehiclePro Agent de dissolution de la saleté CP 930

(suite de la page 5)

Filtre A/P2.

- · Protection des mains :
- * gants résistants aux produits chimiques (EN 374)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection.

- · Matériau des gants Butylcaoutchouc
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
- * caoutchouc de butyle 0,7 mm, 480 min
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

100 °C

- * caoutchouc nitrile 0.4 mm. 30 min
- · Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.

· État physique liquide · Couleur : jaune · Odeur : citronee Non déterminé. · Seuil olfactif:

· Point de fusion : non déterminé · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· inférieure : Non déterminé. · supérieure : Non déterminé. · Point d'éclair non applicable · Température d'inflammation : pas applicable · Température de décomposition : Non déterminé.

· pH à 20 °C 12,7 · valeur du pH 1 %: 9-10

· Viscosité :

Non déterminé. · Viscosité cinématique · dynamique à 20 °C: 15 mPas

(suite page 7)



Page: 7/14

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 22.02.2022

Nom du produit VehiclePro Agent de dissolution de la saleté CP 930

(suite de la page 6)

· Solubilité

' l'eau : entièrement miscible
 ' Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
 ' Pression de vapeur : entièrement miscible
 Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative.
 Densité de vapeur:
 Densité de vapeur relative
 Caractéristiques des particules

9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme: liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants :

• Teneur en substances solides : 15,0 %

· Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant

Matières et mélanges auto-échauffants

Substances et mélanges qui dégagent des gaz
 inflammables au contact de l'eau
 Liquides comburants
 Matières solides comburantes

Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Peut être corrosif pour les métaux.

néant

· Explosibles désensibilisés néant

(suite page 8)



Page : 8/14

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 22.02.2022

Nom du produit VehiclePro Agent de dissolution de la saleté CP 930

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux acides puissants

Forte réaction exothermique aux acides

Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène

Corrode l'aluminium

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Ne convient pas aux substances sensitives aux alkalis.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis,

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :				
69011-36	69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE			
Oral	ATE	500 mg/kg (Rat)		
10213-79-3 métasilicate de sodium				
Dermique LD50 >5000 mg/kg (Rat)				

- de la peau : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- · des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)



Page: 9/14

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 22.02.2022

Nom du produit VehiclePro Agent de dissolution de la saleté CP 930

(suite de la page 8)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :			
69011-36-5 éthoxyl	69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE		
LC50/96 h	>1-10 mg/l (Leuciscus idus)		
EC50/48 h	>1-10 mg/l (Aquatic invertebrates)		
EC50/72 h	>1-10 mg/l (Aquatic plants)		
NOEC	>1 mg/l /(21 d)		
68891-38-3 lauryl é	68891-38-3 lauryl éther sulfate de sodium		
LC50/96 h	7,1 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203)		
EC50/48 h	7,4 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)		
EC50/72 h	27,7 mg/l (Algae) (OECD 201)		
EC50 (statique)	>10000 mg/l (Pseudomonas putida)		
NOErC	0,95 mg/l (alg)		
NOEC (dynamique)	0,27 mg/l /(21 d) (Daphnia magna) (OECD 211)		
	0,14 mg/l /(28 d) (Oncorhynchus mykiss) (OECD 204)		
10213-79-3 métasil	10213-79-3 métasilicate de sodium		
LC50/96 h	210 mg/l (Brachydanio rerio)		
EC50/48 h	1700 mg/l (Daphnia magna)		
EC50/72 h	>345 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (DIN 38412 T9)		
EC50/96 h	216 mg/l (Daphnia magna)		
EC50/3h	>100 mg/l (STP) (OECD 209 / ISO 8192)		
5989-27-5 (R)-p-me	5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène		
LC50/96 h	0,72 mg/l (Pimephales promelas)		
EC50/48 h	0,307 mg/l (Daphnia magna)		
	0,25 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
EC50/72 h	0,32 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
EC10/72 h	0,174 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
EC10/21 d	0,153 mg/l (Daphnia magna)		
EC10/8 d	0,37-0,67 mg/l (Pimephales promelas)		
EC50/3h	209 mg/l (boues activées) (OECD 209)		

^{· 12.2} Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)



Page : 10/14

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 22.02.2022

Nom du produit VehiclePro Agent de dissolution de la saleté CP 930

(suite de la page 9)

Degré d'élimination :	
begie a chimilation.	
69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE	
OECD 301B >60 % (28 d)	
OECD 301E ≥90 % (28 d)	
68891-38-3 lauryl éther sulfate de sodium	
OECD 301D ≥77 % (28 d)	
5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène	
OECD 301B 71,4 % (28 d)	

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques :
- · Valeur DCO: 306.000 mg/l
- · Indications générales :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- BE



Page : 11/14

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 22.02.2022

Nom du produit VehiclePro Agent de dissolution de la saleté CP 930

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation:

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1719
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · **ADR** 1719 CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (DISODIUM

TRIOXOSILICATE)

· IMDG, IATA CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (DISODIUM

TRIOXOSILICATE)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR



· Classe 8 (C5) Matières corrosives.

· Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 8 Matières corrosives.

· Label

(suite page 12)



Page : 12/14

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 22.02.2022

Nom du produit VehiclePro Agent de dissolution de la saleté CP 930

(suite de la page 11) 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA Ш 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin: Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. · Indice Kemler: · No EMS: F-A,S-B · Segregation groups (SGG18) Alkalis · Stowage Category · Segregation Code SG22 Stow "away from" ammonium salts SG35 Stow "separated from" SGG1-acids · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport : · ADR · Quantités limitées (LQ) 5L · Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml · Catégorie de transport 3 Code de restriction en tunnels Ε · IMDG · Limited quantities (LQ) 5L Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml "Règlement type" de l'ONU: UN 1719 CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (DISODIUM TRIOXOSILICATE), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

(suite page 13)



Page: 13/14

Date d'impression: 18.05.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 22.02.2022

Nom du produit VehiclePro Agent de dissolution de la saleté CP 930

(suite de la page 12)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

1 1 7	3
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Contact:

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

Numéro de la version précédente: 8

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

(suite page 14)



Page: 14/14

Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 22.02.2022 Date d'impression: 18.05.2024

Nom du produit VehiclePro Agent de dissolution de la saleté CP 930

(suite de la page 13)

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique - toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

0.011-363.0

CP 930/4

2.554